



2023-126

Délégation d'Officier d'Etat Civil

**Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,

Considérant que le maire et les adjoints sont tous titulaires d'une délégation ou empêchés,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Guillaume ARTHUS, conseiller municipal pour le samedi 29 juillet 2023,

**ARRETE****ARTICLE PREMIER**

Monsieur Guillaume ARTHUS, conseiller municipal, est délégué pour remplir le samedi 29 juillet 2023 les fonctions d'Officier d'Etat-Civil notamment pour célébrer le mariage de Caroline BELLEC et David FEAT.

**ARTICLE DEUXIEME**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des actes de la commune.

**Ampliation du présent arrêté :**

- Monsieur Guillaume ARTHUS,
- Monsieur le Sous-Préfet de LORIENT,
- Monsieur le Procureur de la République de LORIENT.

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 14 juin 2023

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le